



Grille tarifaire 2018 - HÉBERGEMENTS LAUREATS

Les établissements en renouvellement annuel sont soumis à des frais de participation qui couvrent en partie les frais de traitement de leur dossier et la réalisation des visites d'audit. Ces frais sont dus dès l'envoi de la demande de renouvellement, indépendamment de l'obtention du label.

Détail des tarifs

Visite de suivi (une fois tous les trois ans*) : **310 €**

Frais de participation annuels :

		Minimum	Maximum
Meublés et chambres d'hôtes	capacité d'accueil (nombre de personnes) x 3,00 €	110 €	500 €
Campings	nombre d'emplacements nus x 1,40 € + nombre de locatifs x 2 €	160 €	750 €
membres de la FNHPA	nombre d'emplacements nus x 1,20 € + nombre de locatifs x 1,40 €		
Hôtels	nombre de chambres x 2 €	160 €	750 €
membres de l'UMIH	nombre de chambres x 1,40 €		
Résidences de tourisme	capacité d'accueil (nombre de lits) x 2 €	310 €	1 550 €
Auberges de jeunesse	capacité d'accueil (nombre de lits) x 2 €	160 €	750 €
Villages et centres de vacances	capacité d'accueil (nombre de lits) x 2 €	310 €	1 550 €

Calendrier de facturation

Années sans visite :

Frais de participation seuls

Années avec visite (une tous les trois ans*) :

Frais de participation + 310 € (coût de la visite de suivi)

** Dans certaines situations exceptionnelles (changement de gérance, alerte sérieuse sur la conformité de l'établissement à ses déclarations) qui ne pourraient faire l'objet d'une vérification par l'envoi de pièces justificatives, la Clef Verte se réserve la possibilité de planifier une visite avant trois ans. Cette visite sera facturée au tarif d'une visite de suivi habituelle (310 €) et la visite suivante s'effectuera trois ans plus tard.*



infos@laclefverte.org | laclefverte.org

Teragir

115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
tél 01 45 49 05 80 fax 01 45 49 27 69
N° Siret 331 192 690 00070 9499Z